



Transports scolaires

Rentrée 2024/2025

Inscriptions :

Pour pouvoir bénéficier du service des transports scolaires en direction des écoles de Campénéac, la fiche d'inscription doit être retournée en mairie de Campénéac pour le 21 Juin 2024.

Le jour de la rentrée, l'élève doit être en possession d'une carte de transport « valide ».

Retrait des Cartes :

La vente des cartes aura lieu :

Vendredi 30 Août 2024

De 8 h 30 à 12 h 30

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer à la date de la permanence, merci d'envoyer votre règlement en mairie, à l'ordre du Trésor Public, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse. **Ne pas oublier de préciser le nom de l'enfant au dos du chèque.**

INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Participation familiale annuelle et forfaitaire	Tarif annuel (élèves scolarisés dans leur secteur scolaire) :
Toute année commencée est due	120 € pour le 1er et le 2d enfant
	50 € pour le 3ème enfant
	Gratuité pour le 4ème enfant
Le règlement régional des transports scolaires est consultable sur www.breizhgo.bzh	

Pour tout renseignement, contacter la mairie